



Prime de treizième mois et intérim

Par **tazmataz31**, le 11/12/2012 à 10:41

Bonjour à tous, c'est ma première fois sur ce forum donc dites moi si je fais mal quelque chose !

Voilà je vous explique ma situation : je suis actuellement en intérim dans une célèbre entreprise de vente de meubles et d'électroménager. J'y suis depuis le mois de février mais pas tout à fait de manière continue. J'ai remarqué l'autre jour que les employés CDI avaient touché leur prime de treizième mois le mois dernier. Je me suis donc renseigné pour savoir si je pouvais y prétendre sachant que en tant qu'intérimaire je suis censé avoir les mêmes avantages et salaires qu'un employé à poste identique. Réponse de mon agence d'intérim : nous ne sommes pas au courant. Idem pour la responsable administrative qui m'a dit de voir avec le directeur du magasin. Je vais donc le voir aujourd'hui. Entre temps j'ai pu accéder par l'intranet du magasin à la convention collective car celle ci n'est pas affichée en salle de pause. Sur celle ci je n'ai vu aucun élément empêchant que je touche cette prime. Mais je voudrais quand même demander à voir la convention collective papier et à jour. Ai je le droit de la consulter ? De ce que j'ai vu des conditions de son attribution , il faut juste être présent entre deux dates précises dans l'effectif de l'entreprise. Si jamais il se révèle que j'ai bien droit à cette prime, comment dois je faire ? Demander au directeur de ma faire une attestation écrite pour prouver à mon agence d'intérim que j'y ai droit ?
Merci d'avance pour vos réponses et conseils.